

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/10/2024 - 8072 - 2005 B 00165 - 480 997 428 - 187 HALLAL FOOD

N° de Dossier : HAL01

En Euro

TOU-BA

EURALEX 40 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE

C5 B 165

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Date d'enregistrement au Greffe *10/10/24*

N° DU DEPOT *24/8072*

LE GREFFIER

187 HALLAL FOOD SARL

1 rue Thenard

68200 MULHOUSE

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

2033


Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6800402	308232	44	EM	652
N° Siret		48099742800010		

*Certifié conforme
à l'original le 16/01/2024*



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		187 HALLAL FOOD SARL			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		1 rue Thenard		68200	MULHOUSE			
SIRET		4 8 0 9 9 7 4 2 8 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le				
				3 0 0 9 2 0 2 3				
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	14 000	012	14 000		
		Autres *	014	1 555	016	1 290		
	Immobilisations corporelles*		028	192 636	030	133 765		
	Immobilisations financières* (1)		040	1 740	042	1 740		
	Total I (5)		044	209 931	048	135 055	74 876	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	1 487	052	1 487		
		Marchandises *	060	13 047	062	13 047		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
			Autres* (3)	072	15 449	074	15 449	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	45 817	086	45 817		
	Charges constatées d'avance*		092		094			
Total II		096	75 799	098	75 799			
Total général (I + II)				110	285 731	112	135 055	150 675
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			100		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			10		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134			26 453		
	Résultat de l'exercice		136			1 687		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
Total I		142			28 250			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			46 914		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			37 558		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		1 910	37 953		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			122 425			
Total général (I + II + III)						180	150 675	
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	20 338
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 187 HALLAL FOOD SARL

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le									
						3	0	0	9	2	0	2	3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 157 414								
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214									
				217		218	1 533								
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222			
	Production immobilisée*											224			
	Subventions d'exploitation reçues											226	13 000		
	Autres produits											230	13 578		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232	1 185 525		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234	564 405	
		Variation de stocks (marchandises)*											236	-5 481	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238	36 401		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												240	-239		
Autres charges externes* :		(dont crédit-bail : - mobilier :8 841 - immobilier :)										242	223 124		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE * 243 1 376)										244	8 866		
Rémunérations du personnel*												250	306 691		
Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	30 149		
Dotations aux amortissements*												254	20 971		
Dotations aux provisions												256			
Autres charges		} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	6								
	260				707										
Total des charges d'exploitation (II)											264	1 184 892			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	633			
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)							294	2 082			
Produits exceptionnels (IV)											290	3 135			
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300										
			348												
Impôt sur les bénéfices* (VII)											306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)											310	1 687			
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	1 687				314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles										318	50			
	Provisions non déductibles*										322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU -TE (44. octies A)		987	342								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44. sexies A)		989									
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements outre-mer		344									
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993									
	BUD (44 sexdecies)		992												
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit										346			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)										655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)										643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)										645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)										647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)										648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)										641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)										990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)										649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	1 737	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356				
	Déficits antérieurs reportables : *52.995..... dont imputés sur le résultat :												360	1 737	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS											Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	14 000	402		404		406		400	14 000		
	Autres	410	1 555	412		414		416		410	1 555		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		420			
	Constructions	430	30 050	432		434		436		430	30 050		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	40 729	442	6 048	444		446		440	46 778		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	64 214	452	13 766	454		456		450	77 980		
	Matériel de transport	460		462		464		466		460			
	Autres immobilisations corporelles	470	37 305	472	524	474		476		470	37 829		
Immobilisations financières		480	1 740	482		484		486		480	1 740		
TOTAL		490	189 593	492	20 338	494		496		490	209 931		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		495			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 290	502		504		506		500	1 290		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		510			
	Constructions	520	23 387	522	1 049	524		526		520	24 436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	26 089	532	5 924	534		536		530	32 013		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	33 338	542	9 844	544		546		540	43 182		
	Matériel de transport	550		552		554		556		550			
	Autres immobilisations corporelles	560	29 981	562	4 153	564		566		560	34 134		
TOTAL		570	114 084	572	20 971	574		576		570	135 055		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR													
<small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : 187 HALLAL FOOD SARL Néant *

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	52 995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	1 737
Déficits reportables		984	51 258
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	51 258

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 115 981
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 79 253
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : 187 HALLAL FOOD SARL		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	12
Dont apprentis		657	1
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 158 947
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 158 947
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	13 000
Variation positive des stocks		111	5 721
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	18 729
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	629 354
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	136 230
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	33 311
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	798 902
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	378 774
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	378 774
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 158 947
Effectifs au sens de la CVAE *		023	12
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 016 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

SIREN

4 8 0 9 9 7 4 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

187 HALLAL FOOD SARL

ADRESSE (voie)

1 rue Thenard

CODE POSTAL

68200

VILLE

MULHOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZOUACHE Prénom(s) Nordine
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 05/08/1984 N° Département 68 Commune THANN Pays France
 Adresse : N° 1 Voie rue Pierre et Marie Curie
 Code Postal 68700 Commune CERNAY Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique ZOUACHE Prénom(s) Semia
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 27/12/1972 N° Département 68 Commune THANN Pays France
 Adresse : N° 1 Voie rue Pierre et Marie Curie
 Code Postal 68700 Commune CERNAY Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

SIREN

4 8 0 9 9 7 4 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

187 HALLAL FOOD SARL

ADRESSE (voie)

1 rue Thenard

CODE POSTAL

68200

VILLE

MULHOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise 187 HALLAL FOOD SARL

Numéro siret 48099742800010

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
	TOTAL	

Désignation de l'entreprise 187 HALLAL FOOD SARL

Numéro de siret 48099742800010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
Facture à recevoir FNP TOTAL ENERGIE	11 573
Total des charges à payer	11 573

Désignation de l'entreprise 187 HALLAL FOOD SARL

Numéro de siret 48099742800010

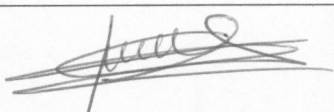

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE
DU 16 janvier 2024

NOM PRENOM	% DE PARTS	SIGNATURE
M. ZOUACHE Nordine	50	
Melle ZOUACHE Semia	50	

187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE TI 480 997 428

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JANVIER 2024**

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 s'élevant à 1687 Euros :

- Report à nouveau

3° RESOLUTION

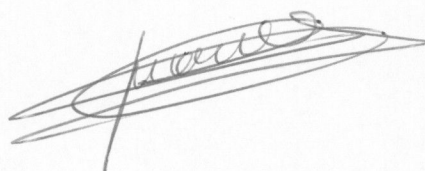
L'assemblée générale donne quitus au gérant pour sa gestion sur l'exercice social 01/10/2022 au 30/09/2023 selon le rapport de gestion présenté par le gérant.

4° RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Mulhouse, le 16 Janvier 2024

Le Gérant,
Mr ZOUACHE Nordine



187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 16 janvier 2024

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport de gestion pour l'exercice social du 01/10/2022 au 30/09/2023, ainsi que les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

L'activité de la société fait apparaitre pour cet exercice social :

- Un chiffre d'affaires de 1 158 847€ soit une hausse d'environ 21 % par rapport au dernier bilan.
- Une augmentation du poste « achats marchandises et matières premières » de 77.50 % passant de 428 321 € à 558 924 € dû essentiellement à l'augmentation des prix d'achat.

Ceci explique en partie la baisse du résultat de cette année.

Le résultat du bilan 2022/2023 présente bénéfice de 1687 €.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice au compte en report à nouveau, ce qui ramènera le report à nouveau à 28 140 €.

Fait le 16 janvier 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.', is written over several horizontal lines that have been crossed out with a diagonal line.

187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE TI 480 997 428

PROCES VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 janvier 2024

En date du 16 janvier 2024 à 20 heures, se sont réunis en assemblée générale au siège social de la Société, sur convocation de la gérance, les associés suivants :

- M. ZOUACHE Nordine
Associé gérant détenant 50 % des parts sociales
- Melle ZOUACHE Semia
Associé détenant 50 % des parts sociales

Soit l'ensemble des associés, détenant 100 % des parts composant le capital et par conséquent l'assemblée peut valablement délibérer

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence
- Le rapport de gestion
- Le bilan et ses annexes

Puis il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023
- Affectation du résultat
- Quitus au gérant

RESOLUTION 1 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022/2023

Il est décidé à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice social clos au 30/09/2023 qui présente un bénéfice de 1687 €

ML 52

RESOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT

Il est décidé à l'unanimité d'affecter ce résultat en report à nouveau, ce qui fait un report à nouveau d'un montant de 28140 €.

RESOLUTION 3 : QUITUS AU GERANT

Il est décidé à l'unanimité de donner quitus au gérant pour sa gestion sur l'exercice social 2022/2023 selon le rapport de gestion présenté par le gérant.

RESOLUTION 4 : POUVOIR

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 30.

M. ZOUACHE Nordine
Gérant-associé



Melle ZOUACHE Semia
Associé

